

**DIMANCHE 24 MAI 2026**

**40<sup>ème</sup> BRADERIE et MARCHÉ AUX PUCES**

**À**

**MORSCHWILLER-le-BAS**

La FOIRE AU VILLAGE  
Est organisée par le FOOTBALL CLUB 1940

**LA FETE AURA LIEU AUTOUR DE LA  
SALLE POLYVALENTE ET SUR LA RUE DU  
MOULIN (LE CHEMIN DE LUTTERBACH)**

Marché aux puces - Braderie géante  
Restauration  
Animations diverses

**A NOTER :**

- Sécurité et maintien de l'ordre assuré par la Gendarmerie Nationale
- Restauration toute la journée (Buvettes – Bars Pression – Café, Croissants – Grillades, Américains, etc.) autour de la salle polyvalente

***Vous pouvez également avoir les informations sur notre page Facebook :  
FC Morschwiller***

## Inscription au MARCHE AUX PUCES et BRADERIE à Morschwiller-le-Bas le 24 MAI 2026

NOM: .....Prénom.....

Adresse : .....

Code Postal.....Ville.....

N° de téléphone : ..... E-mail .....

Titulaire de la pièce d'identité suivante : n° : .....

Nature :.....délivrée par :..... le.....

**Je sollicite la réservation d'un emplacement de 5 mètres linéaires**  
(Maximum autorisé selon la réglementation)

**Au tarif de 15€ (privé) et de 20€ (professionnels)**

EMPLACEMENT (RUE DU MOULIN) : N°.....

**Ci-joint mon paiement** (cocher la case correspondante) :

- Par chèque à l'ordre du Football Club de Morschwiller le Bas

Cocher la case correspondante :

- Je déclare sur l'honneur ne pas être commerçant**, ne vendre que des objets personnels et usagés et ne participer qu'à titre exceptionnel à ce type de manifestation.
- Vous êtes un professionnel – veuillez remplir la partie ci-dessous**

Votre type d'activité : .....

N° du registre de commerce.....

**Profondeur de votre emplacement (2.5m maximum) .....**

**JE CONSERVE LE REGLEMENT JOINT QUE JE M'ENGAGE À RESPECTER.**

(RAPPEL : La Gendarmerie Nationale peut être amenée à faire des contrôles)

Fait à.....le.....SIGNATURE:...

**FORMULAIRE A RENVOYER au**

FOOTBALL CLUB de Morschwiller le Bas  
16, rue du moulin  
68790 MORSCHWILLER-LE-BAS  
Tél. : 03.89.32.18.59

## **REGLEMENT DE LA BRADERIE ET MARCHE AUX PUCES**

1. Selon les instructions préfectorales relatives aux marchés aux puces, chaque particulier signera l'attestation sur l'honneur (ci-jointe), n'occupera pas plus de **5 mètres** linéaires (**profondeur 2,5 m. maximum**) et les commerçants afficheront clairement la nature de leur commerce ainsi que le N° de registre, en sachant que **les transactions ne débuteront pas avant 6 heures du matin.**

**Attention** : La Gendarmerie Nationale peut être amenée à faire des contrôles.

2. L'attribution des emplacements numérotés se fait à la convenance des organisateurs, au vu du bulletin d'inscription dûment rempli et signé et moyennant paiement préalable des frais d'inscription,

**3. Les sommes versées ne pourront être remboursées qu'en cas d'annulation de la manifestation.**

4. Sauf dérogation expresse des organisateurs, n'est pas autorisée la vente de produits alimentaires, d'animaux vivants, ni de tout objet dont le négoce n'est généralement pas libre pour des raisons d'ordre public (hygiène, sécurité, décence etc.). Les organisateurs sont juges en la matière.

La vente de pâtisseries, sucreries, gâteaux, **HORS BOISSONS** (etc....) est possible sous certaines conditions et avec l'accord préalable des organisateurs.

5. L'exposition et la vente ont lieu sous la seule responsabilité de l'exposant et ne peuvent en aucun cas engager celle des organisateurs du football club de Morschwiller le Bas.

Selon l'usage, les exposants sont tenus d'observer les règles habituellement en vigueur, notamment en se munissant d'une pièce d'identité et /ou de leur carte de commerçant, en prévision d'un contrôle éventuel des autorités compétentes ou missionnées pour la circonstance.

6. Chaque exposant se verra attribuer un numéro d'emplacement qui lui indiquera le point d'accès à son emplacement. Une "**autorisation d'emplacement**" délivrée par le Maire et le club organisateur, portant les informations nécessaires et indispensables, sera transmise avant la manifestation à l'exposant qui devra la présenter au service d'ordre pour l'ouverture des barrières au point indiqué.

7. Les emplacements, situés en zone piétonne, sont disponibles à partir de 5h00 du matin (prière de ne pas se présenter avant). Les exposants pourront y accéder en voiture jusqu'à 7 heures. Au-delà, la circulation des véhicules pourra être limitée ou supprimée par les organisateurs, en raison de l'affluence.

**Le déchargement des marchandises doit s'effectuer rapidement et, sitôt terminé, les voitures sont à garer selon les consignes données sur place par les organisateurs, Chaque exposant aura rangé son véhicule avant toute transaction qui, rappelons-le, ne peut débuter en aucun cas avant 7 heures du matin.**

**En cas d'arrivée après 7h30** et pour des raisons de saturation et d'encombrement des rues, les Organisateurs se réservent le droit de changer votre emplacement (impossible d'accès) pour une autre place encore accessible. (Si possible)

**Tarif dimanche : 20€ pour les privés et 40€ pour les professionnels**

8. Les exposants doivent respecter scrupuleusement les limites du marquage au sol qui ménagent notamment aux riverains un accès à leur propriété et le passage de véhicules de secours en cas d'urgence.

9. En fin de journée, la clôture des ventes est fixée à **16h30 et aucun véhicule ne pourra sortir avant cette heure là, c'est-à-dire 16h30**, Les emplacements sont à libérer en état de propreté.

**Aucun papier ou autre déchet ne doit être laissé sur place.**

10. Les participants voudront bien contribuer aux rapports de bon voisinage et à l'ambiance conviviale que les organisateurs veulent réserver à la manifestation.

11. Les réservations seront closes le **24 MAI 2026**. Seules celles accompagnées du règlement seront prises en considération.

**Le comité du Football Club de Morschwiller le bas 1940**

# **40<sup>ème</sup> BRADERIE et MARCHE AUX PUCES**

Aux portes de MULHOUSE  
Profitez de l'affluence lors d'une fête de village,  
pour rencontrer des acheteurs.  
**Elle aura lieu rue du Moulin et autour de la salle  
polyvalente**

- un prix de :

**15 € pour les privés et  
20€ pour les professionnels**

- des emplacements uniformes *par tranches de 5 mètres*

**Tél. 03.89.32.18.59**

Pour tous renseignements complémentaires ou inscriptions, une permanence sera assurée tous les :

- **Mardi et jeudi soirs de 18h30 à 20h00 (sauf jours fériés)**
- **Samedi de 10h30 à 12h00 (sauf jours fériés)**

À partir du **JEUDI 16 AVRIL 2026**

Au Club House du Football Club  
16 rue du moulin  
**68790 Morschwiller le Bas,**

***La Foire au Village***

***Dimanche 24 MAI 2026***

***à***

***MORSCHWILLER-le-BAS***